



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs
éducation
nationale

**Circonscription
de Morteau**

Valérie BOUCARD
Inspectrice de l'Éducation
Nationale

Téléphone : 03 81 67 12 04
Télécopie : 03 81 67 41 71
Mél. :

ce.ienm.dsden25@ac-besancon.fr

1 place de la Halle
BP 93117
25503 Morteau

Morteau, le 28 septembre 2018

M^{me} l'inspectrice de l'éducation nationale

à

**Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
Mesdames, Messieurs les membres des RASED,**

**Note « élèves à besoins éducatifs particuliers »
2017/2018**

« Tous les enfants possèdent un cerveau fantastique. A nous de trouver les solutions pour accueillir les enfants « différents ». Aménager l'environnement scolaire [...] valoriser les succès de l'enfant plutôt que de stigmatiser ses difficultés... La plasticité de leur cerveau fera le reste, pourvu qu'ils soient stimulés et que leurs compétences soient valorisées » (Stanislas Dehaene)

Les neurosciences cognitives ont identifié au moins quatre facteurs qui déterminent la vitesse et la facilité d'apprentissage :

1. L'attention : elle permet de sélectionner les informations, module l'activité cérébrale et facilite l'apprentissage. Il vous revient de la captiver et la canaliser à chaque instant.
2. L'engagement actif : l'apprentissage est optimal lorsque l'enfant alterne apprentissage et test répété de ses connaissances. L'enfant sera d'autant plus actif et engagé quand il aura envie de faire l'action, évitez ainsi le cours magistral et variez les modalités d'apprentissage.
3. Le retour d'information immédiat sur l'action est constitutif de l'apprentissage. Les erreurs, normales et indispensables, sont positives et sources d'apprentissage. Ce dernier ne peut en effet pas exister quand tout est parfaitement prévisible.
4. La consolidation (ou automatisation) permet de passer d'un traitement conscient avec effort à un traitement automatisé, inconscient. Pour mémoriser une information, notre cerveau a besoin de trois passages au minimum ; pour intégrer une nouvelle habitude, il a besoin de 21 jours. C'est ainsi avec des répétitions, espacées dans le temps que la rétention en mémoire des enfants sera la meilleure.

Le traitement de la difficulté scolaire implique l'engagement du maître de la classe ainsi que la mobilisation de l'équipe pédagogique. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, l'enseignant, dans le cadre de l'équipe pédagogique, mobilise immédiatement les dispositifs d'aide correspondant à ses besoins.

Cette note rappelle les différentes aides possibles ainsi que le circuit d'une demande d'aide (cf. PJ).

1. LA DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE

Première mesure de personnalisation du parcours scolaire à l'école, elle est mise en œuvre par l'enseignant au quotidien dans la classe. Elle prendra appui sur les résultats d'évaluations diagnostiques qui permettront de construire des enseignements au plus près des besoins des élèves.

2. LE PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE) (circulaire n°2006-138 du 25 août 2006)

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il garantit la mise en cohérence de l'ensemble des actions d'aide. Le PPRE est borné dans le temps et s'appuie sur des objectifs précis, des évaluations régulières et sur une participation active de l'élève et de sa famille.

Il conviendra d'y préciser ce qui est proposé :

- dans la classe, en termes de différenciation pédagogique,
- lors des temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC),
- éventuellement lors des stages de réussite,
- à travers l'aide éventuelle des enseignants spécialisés du RASED en cas de difficulté lourde et ancrée.

3. LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP)

Il répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (élèves « dys »). Il s'agit d'un dispositif qui prévoit des aménagements et adaptations de nature pédagogique afin que les élèves puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

La circulaire n° 2015-016 du 22/01/15 précise que le PAP peut être mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres soit, à tout moment de la scolarité, à la demande des parents.

Le directeur d'école élabore le PAP avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés. Il est ensuite transmis à la famille.

Sur les secteurs de collège de Maïche et du Russey, le médecin scolaire ne validera pas les PAP ; les aménagements pédagogiques sont mis en place dans le cadre d'un PPRE.

4. LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

La circulaire n° 2013-019 du 04/02/2013 prévoit 36 heures annuelles d'APC auprès des élèves.

Le conseil des maîtres en propose l'organisation générale (chaque école privilégiera une cohérence au niveau de l'école ou à minima au niveau d'un cycle). Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Elles font partie des ORS de chaque enseignant et doivent être inscrites à l'EDT. Elles doivent être investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux, notamment des élèves les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue française par tous.

La mise en œuvre se fera par des ateliers ou des clubs de lecture qui visent à développer le goût de lire, elles permettront aux élèves de mieux connaître les livres, de les engager dans la lecture de textes longs, d'échanger sur les lectures, de lire à voix haute et de travailler la fluence.

L'inspectrice de l'éducation nationale en valide les modalités ; le dispositif est ensuite présenté au conseil d'école pour inscription dans le projet d'école.

5. LES STAGES DE REUSSITE

Afin de garantir à tous l'acquisition des savoirs fondamentaux, les élèves de CM2 les plus fragiles auront la possibilité de suivre des stages de réussite pendant les vacances de printemps et d'été.

Comme pour les APC, l'enseignant de la classe ciblera les compétences précises à travailler pour chaque élève concerné.

5. Le circuit d'une demande d'aide

La demande d'aide s'inscrit dans une logique de responsabilité partagée : l'enseignant de la classe **présente en conseil de cycle** les situations qui le questionnent. Il convient ici d'avoir un regard pédagogique commun sur ces situations en échangeant sur les pratiques professionnelles pour émettre de manière collégiale des pistes d'amélioration. Le directeur et les enseignants peuvent à cet égard solliciter **l'appui de l'équipe de circonscription et les membres du RASED**.

Si toutefois il n'y avait pas d'amélioration, chaque enseignant pourra ensuite rédiger une demande d'aide qui interviendra obligatoirement après les actions pédagogiques mises en place au sein de la classe (différenciation pédagogique, PPRE...). Afin que l'analyse des demandes soit la plus efficiente possible, il est essentiel qu'elles soient **formulées et rédigées** (des exemples concrets peuvent être importants pour permettre la compréhension de la situation) sur l'imprimé prévu à cet effet (cf. PJ). Aucune prise en charge ne sera effectuée sans cet imprimé. Elles sont ensuite transmises (au fur et à mesure des besoins) par voie électronique à l'antenne **RASED du secteur**.

La demande d'aide peut être rédigée pour deux types de situations :

- ❖ demande pour des situations individuelles d'élèves
- ❖ demande pour une situation d'école, de classe ou d'un groupe d'élèves avec la même problématique.

Les membres du RASED évalueront si une réponse immédiate peut être apportée avec efficacité ou s'il s'agit de saisir l'équipe du pôle ressource.

Le pôle ressource de la circonscription (circulaire N° 2014-107 du 18 août 2014) regroupe tous les personnels pouvant être sollicités pour répondre aux problématiques d'un enseignant ou d'une école (IEN, conseillers pédagogiques, membres du RASED, de la santé scolaire, directeurs d'école, enseignant référent et autres personnels en tant que de besoin).

Les membres du RASED demanderont **l'étude par le pôle ressource des situations pour lesquelles ils souhaitent une analyse partagée**.

Outre l'étude des situations individuelles complexes, le pôle ressource peut également apporter du soutien aux professionnels (un enseignant, une équipe) qui sont confrontés à une situation de crise. Dans ce cas les demandes d'aides peuvent être élaborées par les enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques, RASED.

Les enseignants spécialisés interviennent prioritairement dans la classe et/ou regroupent des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins. Il conviendra de co-élaborer un projet d'aide spécialisée pour chaque élève (objectifs visés, démarche envisagée, durée de l'action, modalités d'évaluation). Les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires. Il convient donc de ne pas effectuer de sortie de classe lors de nouveaux apprentissages.

Membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent, les membres du RASED siègent statutairement aux conseils d'école et aux conseils de cycle. **Ils doivent donc y être invités** par les directeurs. Leur participation à ce type de réunion sera déterminée par la mise à l'ordre du jour de points les concernant.

Priorités d'action pour 2018/2019

- Trimestre 1 : Priorité aux élèves de CE1 ciblés en grande difficulté scolaire, aux élèves qui entrent dans le cadre d'une première scolarisation et, sur la fin du trimestre, aux élèves fragiles de CP.
- Trimestre 2 : Priorité aux élèves de CE2 et de cycle 3 identifiés en grande difficulté scolaire.
- Trimestre 3 : Priorité aux élèves qui vont être soumis à des ruptures (GS, CM2) et aux élèves de CP en grande difficulté.

L'IEN peut, en fonction des difficultés observées, cibler des écoles prioritaires.

En attendant la remontée des demandes d'aides (obligatoires pour une prise en charge), les membres du RASED peuvent se rendre dans les classes pour des observations, des actions de prévention ou de la co-intervention.

7. LES DEVOIRS

« La réussite scolaire est souvent présentée, de façon explicite ou implicite, comme le résultat d'un effort de travail personnel de l'élève. [...] Des recherches sur le travail en dehors de la classe en soulignent les limites et les effets parfois contre-productifs. [...] Le travail personnel compense rarement les lacunes des élèves en difficulté ». (Le travail personnel de l'élève – C. Bisson-Vaivre – Canopé)

« Les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre ». (B.O. N°33 du 15/09/1994)

Dans le cas où les écoles décident de donner du travail aux élèves en dehors du temps scolaire, j'engage les équipes à mener une réflexion pédagogique commune sur ce qui peut être demandé. Le travail personnel hors la classe doit être accessible à tous afin de garantir l'égalité sociale et de réduire les inégalités d'accès au savoir.

8. LES ANTENNES RASED DE LA CIRCONSCRIPTION

	Maïche	Les Fins	Morteau	Gilley
Coordonnées	ce.rased.maiche.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 44 31 88	ce.rased.les-fins.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 27 13	ce.rased.morteau.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 65 65	ce.rasedm.gilley@ac-besancon.fr 09 67 89 35 39
Psychologue	M ^{me} Parent (Lu, Ma) M ^{me} Coquard (Je, Ve)	M ^{me} Michel	M ^{me} Colin	M ^{me} Duède
Maitre E	M ^{me} Noirot	M. Lacroix	M ^{me} Curtet	M. Piralla
Maitre G		M. Cuenot		
Ecoles	Charmauvillers, Charquemont, Damprichard, Frambouhans, Indevillers, Les Bréseux, Les Ecorces, Maïche, Montandon, Trévillers,	Bonnétage, La Chenalotte, Les Fins, Le Luhier, Le Russey, Plaimbois-du- Miroir, Villers le Lac	Grand-Combe-Châteleu, Les Combes, Les Gras, Montlebon, Morteau	Arçon, Arc-sous-Cicon, Bugny, Gilley, La Chau, La Longeville, Maisons-du- Bois Lièremont, Ouhans

L'inspectrice de l'éducation nationale

Valérie Boucard